

RÉGLEMENT de la BOURSE

- Les éleveurs seront accueillis à partir de 7 heures.
- Un contrôle sanitaire de tous les oiseaux sera effectué à l'entrée de la salle. Tout oiseau reconnu malade sera refusé ainsi que le lot l'accompagnant.
- Un certificat de non contamination de la direction des services vétérinaires du département d'origine des oiseaux sera demandé lors de l'inscription.
- Pour les volailles et pigeons un certificat de vaccination sera exigé.
- Ne seront acceptés à la vente **que les oiseaux d'élevage, bagués réglementairement** (bague métallique fermée).
- Les cages devront être propres et pas surchargées d'oiseaux.
- Un registre des ventes sera tenu par chaque exposant et remis à l'Amicale des Volières Fougeraises à la fin de la journée, cet exemplaire vous sera donné à l'enregistrement des oiseaux.
- Le droit d'inscription est de : 1 à 6 oiseaux 3€ ensuite 0,50€ par oiseau.
- Les prix de vente sont libres.
- L'entrée est gratuite pour l'éleveur.
- L'Amicale des Volières Fougeraises se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pendant ou après l'exposition.
- Un apéritif sera servi à chaque éleveur et exposant.
- Une restauration est prévue sur place.
- L'engagement d'un ou plusieurs oiseaux octroi un billet pour participer à un tombola gratuite réservée aux exposants.

Amicale des Volières Fougeraises